



Date : 16.11.2015

Nombre de pages : 13

Fichier : CRCM12.11.2015

Rédigé par : Véronique GERGAUD

Validé par : Jocelyne CAYE

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.

Étaient présents :

M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LEBOUIC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme CLOAREC ayant donné son pouvoir à M. MAISONNEUVE.

Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.

DÉCISIONS DU MAIRE

| SUJET | | AVIS / SUITE A DONNER |
|-------|--|--|
| 1.1 | Marchés publics – Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – Lot 2 : eau potable télécommunications – Avenant 2 | Avenant N°2 au marché (2014/055) passé avec le Groupement FTPB (mandataire) / FTPB Réseaux prenant en compte l'ajour de prestations en phase A (parcelle A1). Le montant du marché est porté à la somme de 389 892.09€ HT (plus-value de 15 076.98€ HT). |
| 1.1 | Marchés publics – Création d'un bâtiment de stockage « Chemin jaune » -maîtrise d'œuvre | Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société Maulavé Philippe de Vitré (35) pour un forfait définitif de rémunération fixé à 6 500€ HT. |
| 1.1 | Marchés publics – Extension du manège de l'Etrier vitréen – maîtrise d'œuvre | Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société Maulavé Philippe de Vitré (35) pour un forfait définitif de rémunération fixé à 8 500€ HT. |
| 1.1 | Marchés publics – Extension du local de stockage « Gais lurons » - maîtrise d'œuvre | Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société Maulavé Philippe de Vitré (35) pour un forfait définitif de |

| | | |
|-----|--|---|
| | | rémunération fixé à 5 000€ HT. |
| 1.1 | Marchés publics – Extension et traitement esthétique d'un laboratoire recherche et développement – marché de maîtrise d'œuvre | <p>Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement JAOUEN et RAIMBAULT/ECIE de Vitré (35) pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission de base : taux d'honoraires : 7.3% soit un forfait provisoire de 25 550.00€ HT - Mission OPC : taux d'honoraires : 0.5% soit un forfait provisoire de 1 750.00€ HT <p>La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p> |
| 1.1 | Marchés publics – Prestations d'assurance pour la ville de Vitré – lot 1 : dommages aux biens et risques annexes – avenant 1 | Avenant au marché N° 01/12 avec la Société PNAS prenant en compte la modification suivante : la prime annuelle pour 2016 est augmentée de 6% (soit 24 990,35€ TTC – base année 2012) |
| 1.1 | Marchés publics – Réalisation d'un bardage zinc sur la façade sud de la médiathèque | <p>Attribution du marché à la société DESILLES COUVERTURE de Torcé (35) pour un montant de 13 000€ HT.</p> <p>La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p> |
| 1.1 | Marchés publics – Prestations d'assurance pour la ville de Vitré – lot 4 : risques statutaires – avenant 1 | <p>Avenant n°1 au marché n°04/12 avec la Société GRAS SAVOYE (courtier pour l'assureur CNP) prenant en compte la modification du taux de cotisation passant à 1.30% pour l'année 2016.</p> <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p> |
| 1.1 | Marchés publics – Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – lot 3 : BT, HTA, éclairage public, gaz – avenant 2 | Avenant n°2 au marché n°2014/055 passé avec le groupement FTPB (mandataire) / FTPB Réseaux, prenant en compte l'ajout de prestations en phase A (parcelle A1). Le montant du marché est porté à la somme de 446 882.80€ HT (plus-value de 29 219.50€ HT). |
| 1.1 | Marchés publics – participation à la prise en charge du service social d'intérêt économique général, relatif à l'accueil petite enfance et accueil éducatif et de loisirs pour les 0-11 ans. | Attribution du marché au Centre Social de Vitré (35) pour un montant de : compensation d'obligations de service public établie pour 2016 à 403 802.00€. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2016. |
| 1.1 | Marchés publics – Restauration de l'enceinte fortifiée lot 1 : maçonnerie / pierre de taille – Avenant n°3 | <p>Avenant n°3 au marché n° 32/13 passé avec l'entreprise JOUBREL prenant en compte les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -montant initial du marché s'élevant à 523 511.80€ HT, avenants précédents ayant diminué le montant à 523 221.80€ HT. -Considérant la nécessité d'intervenir sur certaines parcelles impliquant la dépose de couvertures fibrociment par une entreprise spécialisée, l'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 11 140.74€ HT. Le montant |

| | | |
|------|---|---|
| | | du marché est porté à 534 362.54€ HT. |
| 3.3 | Domaine et Patrimoine – Locations – droits de chasse / occupation précaire d'une partie des terres situées en Montreuil sous Pérouse « Ville verte » 99-01 – Période du 01.09.2015 au 30.08.2016 | Location à M. FORGET Bruno demeurant en Vitré « La petite Haie ». Autorisation de droit de chasse à titre précaire de la parcelle située en Montreuil sous Pérouse « La Ville verte » d'une superficie totale de 1ha 45a 30 ca conformément à la convention en date du 13.08.2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare, soit la somme de 5.10€. |
| 3.3 | Domaine et Patrimoine – Locations – Convention d'occupation précaire – AI 4p – Période du 1 ^{er} /11/2015 au 1 ^{er} /11/27. | Location – Autorisation donnée à l'association ASV à occuper, à titre précaire, l'emprise foncière située Place du Champ de Foire. Cette occupation est accordée à titre gratuit. |
| 3.3 | Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Plaisance » – Période du 1 ^{er} /11/2015 au 30/10/2016. | Location – Autorisation d'occupation et d'exploitation donnée à Monsieur GUERIN Marcel demeurant en Vitré « Plaisance », pour la parcelle de terre située à « Plaisance » d'une superficie totale de 92ca. Cette occupation est accordée à titre gratuit pour la présente période. |
| 3.3 | Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Route de Laval » – Période du 1 ^{er} /11/2015 au 30/10/2016. | Location – Autorisation d'occupation et d'exploitation donnée à Monsieur Alain CHESNAIS exploitant agricole demeurant en Vitré 9 Bd de Laval, la parcelle de terre située Route de Laval à Vitré « Le pré du Marais » d'une superficie totale de 55a 97ca accordée moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 160.00€ l'hectare, soit la somme totale de 89.55€. |
| 7.10 | Finances locales – Divers – Centre culturel - Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées aux spectacles organisés dans le cadre de l'animation du Centre Culturel. Autorisation d'acceptation des chèques culture | Autorisation pour les régisseurs titulaires, suppléants et les préposés de caisse d'encaisser les chèques culture |
| 7.10 | Finances locales – Divers – Centre culturel - Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées aux spectacles organisés dans le cadre de l'animation du Centre Culturel. Fixation de tarifs pour la saison 2015/2016 | Fixation des tarifs des spectacles dédiés aux scolaires : maternelles / élémentaires : 4€, Collèges / lycées : 6€ et public non scolaires : 7€ Fixation des ateliers dédiés aux collèges et lycées de Vitré Communauté : Atelier : 4€, Atelier dans le cadre d'un parcours culture : 2€ |
| 7.10 | Finances locales – Divers – Centre culturel - Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées aux spectacles organisés dans le cadre de l'animation du Centre Culturel. Fixation de tarifs pour la saison 2015/2016 - Complément | Complément aux tarifs des spectacles organisés par le réseau des 4 saisons |
| 7.10 | Finances locales – Divers – Centre culturel - Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées aux spectacles organisés dans le cadre de l'animation du Centre Culturel. Fixation de tarifs pour la saison 2015/2016 - Complément | Fixation d'un tarif unique de 5€ sur l'ensemble des spectacles de catégories B et C pour les élèves de moins de 25 ans du conservatoire de musique et d'art dramatique. Fixation d'un tarif unique de 5 € pour les élèves de moins de 25 ans scolarisés et membres d'une association de |

| | | |
|------|---|--|
| | | <p>danse ou d'une école de danse de Vitré Communauté pour les spectacles suivants : les nuits barbares, Barbe neige et les sept petits cochons au bois dormant.</p> <p>Réduction de 20 % sur tous les spectacles du centre Culturel pour les agents de la Ville de vitré et du C.C.A.S.</p> |
| 7.10 | Finances locales – Divers – Médiathèque Madame de Sévigné – Régie de recettes pour l'encaissement du produit des abonnements, droits d'inscription, pénalités pour retard et remplacement d la carte d'abonnement, photocopie, encaissement du produit de vente de documents – Modification cours individuel d'informatique | Les cours individuels d'informatique seront facturés selon un forfait de 30 € le cours d'une durée maximale de 1h30. Les autres articles restent inchangés. |
| 7.3 | Finances locales – Finances publiques – Emprunts – Réalisation d'un emprunt de 3 000 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne | <p>Emprunt d'un montant de 3 000 000€ de type COLD – CITE GESTION FIXE sur une durée d'amortissement de 60 mois avec pour périodicité des échéances mensuelles constantes de 51 010,46€, à taux fixe de 0.79% (frais de dossier 3000€) - Amortissement progressif – TEG 0.8297%.</p> <p>M. LAPAUSE signera le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat conformément à la délibération du 17.04.2014.</p> |

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 septembre 2015.

| | | | |
|-----|-----|--|--|
| 242 | 5.7 | Modification des compétences de Vitré Communauté | <p>Approbation à l'unanimité de la modification des statuts de Vitré Communauté.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie précise que la modification porte essentiellement sur la compétence tourisme.</i></p> <p><i>Jacques Coignard rappelle que déjà lors des mandats précédents, les conseillers municipaux avaient réclamé des informations sur les décisions de Vitré Communauté ayant des incidences sur la Ville. Ainsi pour le tourisme, il y a une association qui gère le tourisme à la Guerche que va-t-elle devenir et l'office du tourisme de Vitré ou se situera-t-il ? Il a noté la création de la marque « effet Vitré », il s'interroge sur les propos du Maire repris dans la presse sur la fréquentation des Musées (très au-dessus de la réalité des chiffres) et du souhait d'atteindre un objectif de 100 000 visiteurs : avec quels moyens ?</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie répond qu'un élément nouveau est intervenu en l'occurrence l'adoption de la loi NOTRE qui confie la compétence tourisme aux EPCI, il explique que la coordination du tourisme sera faite par Vitré Communauté mais que l'OT de Vitré reste associatif. Par ailleurs, des travaux sont réalisés à l'aire d'Erbrée qui permettront à terme de mettre en place une politique d'accueil et de</i></p> |
|-----|-----|--|--|

| | | | |
|-----|-----|-----------------------------------|--|
| | | | <p>diffusion et commercialisation des produits locaux.</p> <p><u>Jacques Coignard</u> aborde ensuite le problème de la protection des élèves : la ville avait en son temps proposé des ponchos de couleur fluo afin de faciliter le repérage des élèves, on lui a dit que Vitré Communauté avait l'intention de fournir des mitaines fluorescentes aux élèves.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond que le problème de sécurité se pose plutôt en milieu rural : les élèves ne sont pas visibles de nuit, les chauffeurs de bus ont demandé qu'un élément fluo leur soit imposé.</p> <p><u>Carole-Anne Chehabddine</u> signale que dans le département de Loire Atlantique, les élèves ont été équipés avec des gilets jaunes de cyclistes.</p> <p>Anne Charlot signale qu'une utilise un brassard fluo (fourni par la Ville) qui pourrait également être utilisé.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> remarque que plutôt que d'habiller les élèves, il vaudrait mieux éclairer les points de ramassage en zone rurale.</p> |
| 243 | 5.7 | SDE 35 – Rapport d'activité 2014 | <p>Pour information du Conseil municipal.</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> présente le rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Energie 35. La Ville participe au syndicat pour la partie traitement esthétique des réseaux et gestion des bornes d'alimentation des véhicules électriques.</p> |
| 244 | 5.7 | SYMEVAL – Rapport d'activité 2014 | <p>Pour information du Conseil municipal.</p> <p><u>Carole-Anne Chehabeddine</u>, Vice-présidente du SYMEVAL, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.</p> <p>Evolution des besoins en eau du Symeval : 8 002 301 m3 dont 2 164 910 m3 importés (essentiellement en provenance de l'usine de la Ville de Vitré).</p> <p>Evolution des volumes vendus : 7 918 332 m3 dont 600 000 m3 à la Ville de Vitré.</p> <p>Conformité des analyses : 100 %.</p> <p>Performance prix 2013 :</p> <p>Symeval : 2.37 €/m3</p> <p>Moyenne département 35 : 2.46 €/m3</p> <p>Prix le plus bas : 1.56 €/m3 (Vitré)</p> <p>Prix le plus haut : 3.27 €/m3</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> informe le Conseil que l'avenant au contrat d'eau de la Ville est retiré de l'ordre du jour ce soir et reporté au prochain Conseil. Cet avenant correspond à une augmentation du coût pour prendre en compte les évolutions de la station d'eau de Vitré (1 étage de traitement supplémentaire).</p> |
| 245 | 7.1 | Budget Général – DM5 | <p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées aux crédits votés 2015.</p> <p><u>Paul Lapause</u> précise qu'il s'agit de transferts de crédits demandés par les services. La DM comprend une inscription nouvelle : les travaux de déplacement des services.</p> |
| 246 | 7.1 | Budget Assainissement – DM1 | <p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget assainissement 2015.</p> |

| | | | |
|-----|------|--|--|
| | | | <i>Opérations de régularisations de la TVA.</i> |
| 247 | 7.1 | Budget eau – DM3 | Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget eau 2015. <i>Opérations de régularisations de la TVA.</i> |
| 248 | 7.1 | Budget ZAC des Ormeaux – DM1 | Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget ZAC des Ormeaux 2015. |
| 249 | 7.1 | Budget ZAC de la Roncinière – DM2 | Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget ZAC de la Roncinière 2015. <i>Paul Lapause indique qu'il s'agit de l'inscription de la recette d'emprunt (cet emprunt fait l'objet d'une information au Conseil (voir délibération 254)).</i> |
| 250 | 7.10 | Admission en non-valeur de produits communaux (fourrière) | Approbation à l'unanimité, suite à la proposition du Trésorier principal, de l'admission en non-valeur de titres de recettes d'un montant de 790.98€ concernant des frais de mise en fourrière automobile : la personne concernée a bénéficié d'un jugement d'effacement de dette suite à un surendettement. |
| 251 | 7.10 | Admission en non-valeur de produits communaux : divers services | Approbation à l'unanimité, suite à la proposition du Trésorier principal, de l'admission en non-valeur de titres de recettes concernant : -restaurants scolaires et garderies : 1 032.96€ -médiathèque : 979.79€ -fourrière municipale véhicules automobiles : 1 130.27€ La commission des finances réunie le 13.10 a donné un avis favorable. |
| 252 | 7.1 | Annulation titres de recettes : changement de débiteur | Approbation à l'unanimité de l'annulation des titres de recettes suivants : -Année 2014 : N° 1932 – 2739 – 741 – 496 – 1375 – 16456 – 1032 – 3008 pour un montant total de 535.21€. -Année 2015 : N° 46 – 191 pour un montant total de 121.03€. |
| 253 | 1.2 | Avenant contrat d'affermage eau potable – | Rapport retiré de l'ordre du jour. <i>Voir question 244 : attente rapport du cabinet conseil – question différée au prochain Conseil.</i> |
| 254 | 7.3 | Réalisation d'un emprunt | <u>Pour information du Conseil municipal</u> Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne d'un montant de 3 000 000€ destiné au préfinancement des travaux de la ZAC de la Roncinière. <i>Durée : 5 ans – taux fixe : 0.79% - frais : 3 000 €.</i> |
| 255 | 7.5 | Participation versée pour l'enseignement privé - modification | Approbation à l'unanimité de la modification de la délibération du 12 mars 2015 fixant le montant des participations attribuées à l'enseignement privé à compter du 1 ^{er} .04.2015. Pour le renouvellement du mobilier scolaire, une somme de 29.92€ avait été attribuée aux écoles maternelles mais pas aux écoles primaires. La somme de 10.17€ (somme forfaitaire annuelle) sera attribuée à chaque élève de l'enseignement privé, bénéficiaire du contrat d'association (domicilié à Vitré) et ce à compter du 1 ^{er} .04.2015. Le montant de l'enveloppe globale demeure inchangé. La Commission des finances réunie le 13 octobre a donné un avis favorable. |
| 256 | 7.10 | Imputation de diverses factures en section d'investissement | Approbation à l'unanimité - Imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement. |
| 257 | 7.10 | Restauration municipale et autres prestations périscolaires – Tarifs applicables au 1 ^{ER} janvier 2016 | Approbation à l'unanimité - Afin de rendre les tarifs liés aux prestations périscolaires plus lisibles pour les familles, il est décidé que ceux-ci soient révisés pour une mise en application au 1 ^{er} septembre de chaque année. Pour l'année scolaire 2015/2016, il est proposé de maintenir les tarifs actuels de facturation et prestations annexes jusqu'au 31.08.2016. Les tarifs seront révisés au 1 ^{er} septembre 2016. |

| | | | |
|-----|-----|--|---|
| | | | <p>Les Commissions Education et Finances ont donné un avis favorable.</p> <p><i>Hervé Utard suggère que le délai supplémentaire dont dispose le service pour la révision des tarifs soit utilisé pour retravailler sur les quotients familiaux et notamment sur les tranches les plus faibles.</i></p> <p><i>Anne Charlot appuie cette proposition.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie demande de veiller à maintenir l'équilibre global des recettes en retravaillant les tranches.</i></p> |
| 258 | 7.5 | Subventions voyages scolaires / collèges et lycées publics et privés de Vitré | <p>Approbation à l'unanimité - Attribution de l'ensemble des subventions pour un montant de 3 376€ pour le 2nd semestre.</p> <p><i>Pierrick Morin déclare qu'il est d'accord sur la subvention mais qu'il souhaite que l'intégralité des élèves soit concernée.</i></p> <p><i>Danielle Matthieu répond qu'il s'agit du choix des élèves de participer ou pas.</i></p> <p><i>Pierrick Morin répond que c'est faux, certains élèves ne peuvent pas partir. Il voudrait que la Ville, pour verser sa participation, exige que l'ensemble des élèves puisse partir ce qui n'est pas le cas actuellement.</i></p> <p><i>Danielle Matthieu répond qu'il s'agit d'un problème de places.</i></p> <p><i>Pierrick Morin répond qu'ils peuvent modifier le projet en fonction du nombre d'élèves concernés.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie souhaite laisser la liberté aux établissements scolaires.</i></p> <p><i>Danielle Matthieu profite pour remercier les enseignants qui prennent en charge et encadrent ces classes de découverte.</i></p> <p><i>Carole-Anne Chehabeddine reconnaît que certains élèves peuvent se sentir frustrés de ne pas partir.</i></p> <p><i>Michèle Pracht remarque que l'aide donnée par la Ville soit 10€ par élève reste modeste, elle aurait préféré que cette aide soit attribuée aux personnes qui en ont besoin et non globalement.</i></p> <p><i>Pierrick Morin signale que « c'est le premier qui paie qui est inscrit sur la liste des départs, ceux qui ont des difficultés risquent de ne pas partir ».</i></p> |
| 259 | 7.5 | Subvention exceptionnelle Vitréenne Handball | <p>Approbation à l'unanimité - Attribution d'une aide financière exceptionnelle de 2 500€ pour aider l'association qui a mis en place l'activité Handfit reconnue comme acteur de santé publique, sport « santé/bien-être.</p> |
| 260 | 7.5 | Subvention exceptionnelle Tennis Club Vitréen | <p>Approbation à l'unanimité - Attribution d'une aide financière exceptionnelle de 2 000€ au titre de la communication, ce critère n'ayant pas été pris en compte pour ce sport au moment de la création du club.</p> <p><i>Bruno Maisonneuve précise que la démarche de maintien et d'amélioration de la santé concerne les pratiquants mais aussi les parents, les conjoints...</i></p> |
| 261 | 1.1 | Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics | <p><u>Pour information du Conseil municipal.</u></p> |
| 262 | 1.1 | Marché de prestations de coordination pour la sécurité et protection de la santé dans le cadre de marchés de travaux | <p>Approbation à l'unanimité - Mise en place d'une convention permanente regroupant la Ville et le C.C.A.S pour ce marché.</p> |
| 263 | 1.1 | Marché de vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics | <p>Approbation à l'unanimité - Mise en place d'une convention permanente regroupant la Ville et le C.C.A.S pour ce marché.</p> |
| 264 | 1.4 | Projet de réhabilitation immeuble LHF | <p>Approbation à l'unanimité - La Ville est propriétaire de 3 bâtiments à usage d'activités, sis au 24 rue Pierre et Marie Curie qu'elle loue à la Société COOPER STANDARD FRANCE.</p> <p>A la demande de l'entreprise, la Ville a accepté le principe</p> |

| | | | |
|-----|-----|---|---|
| | | | de réhabilitation des bâtiments, la construction d'une extension et un relookage de l'ensemble. Les travaux entraîneront une hausse du montant du loyer à hauteur de 5% du montant des travaux HT. Une convention sera signée entre la Ville et COOPER STANDARD France. Le plan de financement définitif de l'opération avec estimation du loyer sera soumis au Conseil après résultat de l'appel d'offres. |
| 265 | 5.8 | Décisions prises par le Maire en matière de contentieux | <p>Pour information du Conseil municipal.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> demande quelles provisions ont été réalisées sur ces divers dossiers et aussi sur les dossiers déposés en matière de personnel</p> |
| 266 | 3.2 | Implantation d'un hôtel de type Mercure – Cession de la propriété communale concernée par le projet | <p>Approbation à l'unanimité de la vente du bâtiment des archives municipales en vue de l'implantation d'un hôtel. Le prix est fixé à la somme de 350 000€ net vendeur.</p> <p><u>Anthony Morel</u> précise qu'une modification du PSMV est nécessaire pour rendre possible l'implantation du bâtiment à créer.</p> <p><u>Hervé Utard</u> dit que son groupe est favorable au projet et va donc le voter. Le bâtiment des archives sera vendu, il souhaite connaître le coût pour la ville du déménagement des archives.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> lui répond que la salle du Temple initialement envisagée n'est plus d'actualité, il semble que le bâtiment propriété de la Ville, route des Eaux, remplisse les conditions techniques pour accueillir ces archives. Le coût des travaux n'est pas encore connu, une réflexion est en cours pour la mutualisation des archives avec Vitré Communauté.</p> <p><u>Hervé Utard</u> rappelle qu'il a toujours été favorable à un renvoi des archives en périphérie, le projet de déplacement vers la salle du Temple lui avait été présenté comme seule solution possible.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> présente au Conseil le projet cœur de ville et les grandes orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le levier économique : PEM, bâtiment 3000m², hôtel Mercure, activités en centre-ville (NEOTOA, radio Zénith, PIJ...) - Le levier des services publics et privés : écoles du Château, Jeanne d'Arc, Pierre Lemaître ; la santé (immeuble gare sud) ; les programmes de logements neufs et de rénovation en centre-ville. - La fonction patrimoine et identité du cœur de ville : le Château, l'enceinte ville, les 2 églises, les tours restaurées (Bridolle et Saint-Martin), l'aménagement piétonnier des rues... - La fonction convivialité, animation et événementiel, désir de ville : les marchés, les animations, le jardin des Bénédictins, l'enfant dans la ville, le futur projet lumière, le projet de déambulation dans le cœur de ville : passerelle, rue Beaudrairie, place Notre-Dame, Maison des cultures du Monde... <p><u>Jean-Luc Veillé</u> remarque que beaucoup de commerces du centre-ville sont disponibles, de nouveaux commerces sont attirés vers les zones commerciales périphériques, cependant ces commerçants, propriétaires de locaux en centre-ville, n'ont pas intérêt à la désertification du centre et recherchent activement d'autres activités à implanter en cœur de ville.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> ne souhaite pas développer la zone commerciale de la Baratière sauf pour des activités industrielles ou artisanales. Il évoque la ville de Saintes qui a créé un territoire de centralité obligatoire pour les commerces de proximité.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> rappelle qu'il ne faut pas uniquement considérer le cœur de ville du point de vue activités mais aussi de celui des habitants. Il ne faut pas aller trop vite</p> |

| | | | |
|-----|-----|--|--|
| | | | <p>dans la démarche, se poser la question des logements vacants de plus en plus nombreux, si ces logements étaient occupés il y aurait plus d'activité dans le centre. La commission de circulation et stationnement doit raisonner sur des faits, non des ressentis qui faussent le jugement. Il faut prendre le temps de la réflexion et ne pas être trop directif.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond qu'il s'agit d'orientations, d'une vue d'ensemble. Sur le problème de l'habitat, il dit que M. Morin a raison, d'ailleurs un programme de rénovation de l'habitat est en cours.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> : il s'agit d'un problème d'accessibilité et non de rénovation, problème de vie dans le centre-ville, beaucoup de logements sociaux, nécessité de voitures pour trouver un emploi, mais difficile dans le centre-ville.</p> <p>Marie-Annick Bouquay confirme qu'il s'agit d'une étape et non d'un rapport définitif.</p> <p><u>Anne Charlot</u> précise qu'il reste à étudier, le logement, le commerce, le tourisme et le patrimoine.</p> <p>Pierre Méhaignerie indique que les deux obstacles pour créer du logement attractif en centre-ville sont la lumière et l'ascenseur.</p> <p><u>Michèle Pracht</u> demande que l'on n'oublie pas le problème émotionnel et convivial.</p> |
| 267 | 2.1 | ZAC des artisans – Approbation du bilan financier prévisionnel | <p>Approbation à l'unanimité du bilan financier en équilibre (suite erreur délibération du 18.09.2014) s'élevant au nouveau montant de 5 129 223€ HT.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> se déclare content que le projet arrive à son terme. Il est heureux, que malgré l'avis réservé du Maire, la précédente municipalité ait engagé le processus en achetant l'immeuble Javaudin.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> se dit surpris de l'attractivité de la zone. A titre d'exemple, il cite l'immeuble construit dans le rond-point Leclerc</p> <p><u>Paul Travers</u> demande sur combien d'années est prévue cette reconversion.</p> <p><u>Anthony Morel</u> évoque une période de 30 ans mais la ville doit être force de propositions pour faire sortir des activités. L'ex zone des artisans espère opérations « boules de neige ».</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> demande quelle réponse si proposition de commerces en rez-de-chaussée des immeubles.</p> <p><u>Anthony Morel</u> répond qu'il ne s'agit pas d'une zone d'habitat mais d'une zone mixte. Il croit que pour économiser le foncier et protéger les agriculteurs il faut de la mixité.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> souhaite que l'on réponde à la diversité des demandes mais il souhaite que l'on demeure prudent sur les déplacements du cœur de ville vers cette zone.</p> |
| 268 | 2.1 | Lotissement artisanal du Mée – Suppression du cahier des charges | <p>Approbation à l'unanimité de la suppression du cahier des charges de la ZAC des Artisans.</p> |
| 269 | 3.6 | Autorisation de division du terrain, rue Anatole Le Braz | <p>Approbation à l'unanimité de la division d'une parcelle.</p> <p>Pierre Méhaignerie s'inquiète des éventuelles réactions des voisins</p> <p><u>Jacques Coignard</u> répond que la commission a été consultée à plusieurs reprises et était entièrement d'accord.</p> <p><u>Pascal Bouvier</u> pense que tout le monde est d'accord pour diversifier « un peu plus loin ».</p> <p><u>Pierrick Morin</u> dit que si un privé coupe une parcelle en 2 pour édifier une autre maison, il est d'accord. Par contre, la privatisation du domaine public est un problème différent : il ne faut pas supprimer des espaces verts ou des espaces collectifs.</p> <p><u>Anthony Morel</u> rappelle qu'il faut être mesuré. La privatisation ne concerne pas tous les espaces verts.</p> |

| | | | |
|-----|-----|---|--|
| | | | <p><u>Jean-Yves Besnard</u> se déclare favorable mais demande une certaine vigilance vis-à-vis des voisins. S'il s'était agi de la construction d'un petit collectif (rue Anatole Le Braz) est-ce que cela était possible ?</p> <p><u>Anthony Morel</u> répond que c'était inimaginable sur un espace aussi réduit.</p> |
| 270 | 2.1 | Modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur | <p>Approbation à l'unanimité du lancement de la procédure de modification du PSMV en collaboration avec les services de la Préfecture.</p> <p><u>Anthony Morel</u> signale que pour la réalisation de l'hôtel il faudra un diagnostic archéologique qui devra déterminer l'état sanitaire du rempart ville pour adapter le projet architectural et l'implantation du bâti.</p> <p><u>Paul Travers</u> demande ce qui se passera si des découvertes sont faites ?</p> <p><u>Rodrigue Henrio</u> : il faut attendre le diagnostic.</p> <p><u>Marie-Annick Bouquay</u> répond qu'il y a de nombreuses façons de valoriser le projet architectural en l'incluant dans les projets.</p> |
| 271 | 7.2 | Taxe d'aménagement, proposition de modification des exonérations | <p>Approbation à l'unanimité du maintien du taux de la taxe d'aménagement à 1.1% et de l'ajout aux exonérations facultatives, celle des abris de jardin.</p> <p><u>Jacques Coignard</u> rappelle que même si la commune exonère il reste un impôt à payer.</p> <p><u>Anthony Morel</u> confirme que l'exonération vaut pour la part communale, il reste les parts du Département et de la Région.</p> |
| 272 | 7.5 | Délibération logement social, rue Baudrairie, projet SAHLM Les Foyers | <p>Approbation à l'unanimité du versement d'une enveloppe de 10 000 € par logement locatif social soit 100 000€ au promoteur, et ce, dans le cadre de la politique sociale de la Ville de Vitré.</p> |
| 273 | 3.2 | Cession Ville de Vitré – ALLFLEX | <p>Approbation à l'unanimité de la cession du bâtiment au prix de 70 000€.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> demande qui prend en charge les frais d'élimination des matériaux en amiante.</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> précise que cela fait partie de la vente c'est ALLFLEX qui prendra en charge, le prix de vente tient compte de cette contrainte.</p> |
| 274 | 1.4 | Convention ERDF de desserte sur la ZAC de la Roncinière, rectification | <p>Approbation à l'unanimité de la proposition de raccordement au réseau public d'électricité.</p> |
| 275 | 1.4 | Convention ERDF de desserte phase 4 sur la ZAC de la Roncinière | <p>Approbation à l'unanimité de la proposition de raccordement au réseau public d'électricité.</p> |
| 276 | 1.4 | Convention extension GAZ, allée de la Poultière | <p>Approbation à l'unanimité des termes de la convention liant la Ville et GRDF.</p> |
| 277 | 3.6 | Convention de rétrocession des équipements communs, lotissement de Monsieur BOUILLON, Les Boufforts | <p>Approbation à l'unanimité des termes de la convention liant la Ville et M. BOUILLON Gérard.</p> |
| 278 | 2.1 | Convention de Projet Urbain Partenarial, Ville de VITRE – Monsieur Le MIGNANT | <p>Approbation à l'unanimité - à l'exception de M. LE MIGNANT qui a quitté la salle - de la convention de PUP.</p> |
| 279 | 3.6 | Autorisation de vente, Forum de la Trémoille | <p>Approbation à l'unanimité -à l'exception de M. MAISONNEUVE qui s'est abstenu - de la vente entre la SCI DE CIZAL et l'EPFB concernant la vente de six locaux commerciaux (lots n° 7, 9, 17, 22, 23 et 25).</p> <p><u>Pierrick Morin</u> se déclare satisfait de cette intervention (EPFB). Il rappelle que les indemnités dues aux commerçants ou leur relogement sont à la charge de la ville qui doit gérer ces problèmes en direct.</p> <p><u>Anthony Morel</u> répond qu'il s'agit d'un travail en concertation. Dans un premier temps on laisse l'EPFB travailler avec les propriétaires vendeurs, après une négociation sera entreprise avec les commerçants en</p> |

| | | | |
|------------|------|---|--|
| | | | <i>place.</i> |
| 280 | 3.3 | Convention de location – implantation d'un support de communications électroniques – Château d'eau La Baratière – Opérateur SFR | <p>Approbation à l'unanimité du renouvellement de la convention liant la Ville et SFR (autorisation d'installation d'équipements de communications téléphoniques sur le château d'eau de la Baratière) ainsi que du transfert des conventions de BOUYGUES TELECOM et SFR à la Société INFRACOS (société regroupant les 2 opérateurs). <u>Jean-Yves Besnard</u> est content que les loyers aient pu être réévalués. <u>Michèle Pracht</u> demande pourquoi ces conventions n'ont pas été signées avec les autres ? Paul Lapause répond qu'elles n'étaient pas revenues approuvées. <u>Michèle Pracht</u> souhaite savoir si elles ont le même contenu. Paul Lapause confirme que oui.</p> |
| 281 | 7.5 | Règlement Fonds d'Intervention de l'Habitat | Approbation à l'unanimité des modifications apportées (articles 4 et 7) ainsi que de la mise à jour du règlement du FIH. |
| 282 | 1.4 | Effacement de réseaux aériens rue du Collège et rue de Strasbourg – Financement des travaux | Approbation à l'unanimité - Création d'un giratoire au carrefour de la Route de Beauvais et de la rue du Collège et déplacement de l'axe de la chaussée rue du Collège. L'estimation des travaux à réaliser s'élève à la somme de 174 360€ TTC, le rappel à charge pour le bénéficiaire est de 97 220€. |
| 283 | 1.3 | Bilan du mandatement de la gestion de la Maison de l'Enfance – Année 2014 | Approbation à l'unanimité de la réévaluation de la compensation au titre de l'article 5.1.2 soit la somme de 18 456.27€. |
| 284 | 1.4 | Convention Astéroïde B612 | <p>Approbation à l'unanimité de la convention de partenariat liant la Ville de Vitré et l'association prenant fin le 31.12.2015, il est procédé à son renouvellement à compter du 1^{er}.01.2016 et jusqu'à la date d'ouverture du multi accueil « La Fleuriais » et au plus tard, au 30.06.2017. <u>Christèle Tropée</u> demande si la ville a un regard sur les organismes auxquels ils adhèrent ? <u>Carole-Anne Chehabeddine</u> lui répond qu'il s'agit des organismes compétents dans leur domaine d'activité.</p> |
| 285 | 9.1 | Règlement des terrains de football - Adoption | <p>Approbation à l'unanimité du nouveau règlement. <u>Jean-Pierre Lebry</u> rappelle que le terrain d'honneur est fragile : il nécessite de l'entretien et beaucoup de produits fertilisants : il doit être protégé.</p> |
| 286 | 9.1 | Règlement d'utilisation des salles et terrains de sports - Adoption | Approbation à l'unanimité du nouveau règlement. |
| 287 | 7.10 | Centre Culturel - Reversement recettes de billetterie (Théâtre Edouard VII – AntePrima Productions) | <p>Approbation à l'unanimité de la prise en charge des coûts de deux spectacles organisés en coproduction : -Théâtre Edouard VII, « la porte à côté », le 30.01.2016 : la production. percevra 95% des recettes de billetterie au-delà du 400^{ème} spectateur. -AntePrima Productions, « Ibrahim Maalouf, le 5.02.2016 : la production percevra le 50% des recettes de billetterie au-delà du 400^{ème} spectateur. <u>Marie-Cécile Duchesne</u> précise que près de mille abonnements ont été vendus pour la saison 2015-2016, plusieurs spectacles sont d'ores et déjà complets.</p> |
| 288 | 7.10 | Centre Culturel - Reversement recettes de billetterie à l'association « LA PROD » | Approbation à l'unanimité du reversement de la recette de la billetterie du spectacle du 11.12.2015. |
| 289 | 7.10 | Centre Culturel – Reversement recettes à l'Orchestre Symphonique de Bretagne | Approbation à l'unanimité du reversement de la recette de la billetterie du spectacle du 11.12.2015. |
| 290 | 7.10 | Centre Culturel – Demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine | Approbation à l'unanimité de la demande de financement de 15 000€ auprès du Conseil départemental afin de financer en partie les actions du Centre Culturel. |

| | | | |
|-----|------|--|---|
| 291 | 7.5 | Centre Culturel – Subvention du Conseil Régional - soutien à la production mutualisée | Approbation à l'unanimité - Subvention de 20 000€ accordée par le Conseil Régional au titre des années 2015 et 2016 pour les résidences de la compagnie du Puis qui parle, de N. REGGIANI et le ministère, d'Ubi, de la compagnie H. KOUBI et du Théâtre du Rivage. |
| 292 | 8.9 | Médiathèque – Politique documentaire | Approbation à l'unanimité des orientations de la politique documentaire de la Médiathèque Madame de Sévigné (acquisition – conservation – accès). |
| 293 | 7.10 | Médiathèque – Rencontre avec Marie-Hélène LAFON - Prise en charge de frais | Approbation à l'unanimité de la prise en charge de l'Intervention de Mme LAFON pour un montant de 90€. |
| 294 | 7.10 | Médiathèque – Festival Am Stram Gram – Prise en charge de frais | Approbation à l'unanimité de la prise en charge des interventions de Mme POUSSIER pour un montant de 405€ et de Mme RESMOND WENZ pour un montant de 510€. |
| 295 | 7.10 | Médiathèque – braderie 2016 – Tarifs appliqués | Approbation à l'unanimité des tarifs à appliquer lors de la braderie organisée le 30.01.2016 : -0.50€ : livre jeunesse, livre de poche, lot de revues... -1€ : livre intermédiaire, -2€ : beau livre, documentaire. |
| 296 | 4.1 | Mise en commun des services ressources humaines et finances de la Ville et du C.C.A.S. au 1 ^{er} /01/2016 | Approbation à l'unanimité de la création de postes au tableau des effectifs permanents de la Ville : -1 poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe à 100 %. -1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à 100 % -1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à 86% La commission Ressources Humaines et le Comité technique du 3.11.2015 ont donné un avis favorable. |
| 297 | 4.1 | Mise à disposition de service auprès de Vitré Communauté pour la gestion des services civiques | Approbation à l'unanimité d'une mise à disposition du service Ressources humaines à compter du 1 ^{er} /11/2015. |
| 298 | 4.1 | Mise à disposition d'un agent auprès de Vitré Communauté dans le domaine de la prévention | Approbation à l'unanimité d'une mise à disposition auprès de Vitré Communauté. |
| 299 | 4.1 | Tableau des effectifs | Approbation à l'unanimité -Suppression d'un poste d'Adjoint technique (100 %) 1 ^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique 2 ^{ème} classe au service voirie. -Création d'un poste d'agent social (50 %) 2 ^{ème} classe au service Education. |
| 300 | 4.1 | Régime indemnitaire | Approbation à l'unanimité - Complément à la délibération du 18 mars 2004 relative à l'application du régime indemnitaire et attribution des primes avec effet au 1 ^{er} .12.2015. |
| 301 | 4.1 | Dons de jours de repos à un parent pour enfant gravement malade | Approbation à l'unanimité pour la mise en œuvre du dispositif du don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade. |
| 302 | 4.1 | Remboursement de frais suite à une maladie professionnelle | Approbation à l'unanimité du remboursement de frais avancés par un agent en maladie professionnelle non pris en charge par l'assurance (montant de 45.20€). |

Questions diverses

| | | | |
|-----|-----|---|--|
| 303 | 3.2 | Projet de cession Ville de Vitré / Eiffage Immobilier | Approbation à l'unanimité de la cession de droits à bâtir pour la construction d'un bâtiment tertiaire sur le sud de la gare. <i>Pierrick Morin demande pourquoi la Communauté d'agglomération ne porte pas l'opération de construction puisque tout est vendu et qu'elle achète elle-même un étage ?</i> <i>Pierre Méhaignerie répond que la communauté avait d'autres engagements. La ville prend en charge l'aménagement et l'agrandissement des bâtiments occupés par Cooper et la communauté achète un étage du B 3000.</i> |
|-----|-----|---|--|

| | | |
|--|--|---|
| | | <p><u>Paul Travers</u> demande quelles professions médicales seront représentées ?</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond : Kiné, dentistes et médecins, dont plusieurs déjà implantés sur la commune mais qui doivent déménager car leurs locaux ne sont pas aux normes d'accessibilité handicapés.</p> <p><u>Paul Travers</u> s'inquiète d'une concurrence avec l'hôpital.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond qu'il y a un accord avec la clinique de Cesson pour décentraliser les services ORL et ophtalmo car ils ne sont pas couverts par le centre hospitalier de Vitré.</p> <p><u>Jacques Coignard</u> s'interroge sur le devenir de l'implantation du service de police municipale sur le parking sud ?</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond qu'il y a un projet de regroupement des certains services. Une réflexion par commission doit être faite sur le lieu le meilleur.</p> |
|--|--|---|